

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~

**COMMUNE DE NIEDERNAI**

~~~~~

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUILLET 2020

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Mélissa DA SILVA, Christophe SCHIFFNER, Florie-Anne STOCKER, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Christian HEMMERLE, Astride LANG.

Secrétaire de séance : Elodie WALTER.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : « DROIT DE PREEMPTION URBAIN ».

46. APPROBATION DES DERNIERS PROCES VERBAUX

Madame SCHMITT Jeanine souhaite revenir sur les indemnités maire & adjoints. Elle conteste la répartition des pourcentages en évoquant que leur somme dépasse les 100%. Madame le Maire précise que le pourcentage mis en place par l'ancien conseil municipal était aussi supérieur à 100%. Elle précise que la discussion des pourcentages est un faux problème et que l'important est de respecter l'enveloppe indemnitaire globale, et plus précisément ne pas la dépasser.

Madame le Maire s'est rapprochée de Clément KERN, comptable de la communauté de commune du Pays de Sainte Odile, qui lui a transmis le simulateur sur Excel de calcul des indemnités de fonction. Cet outil Excel permet de changer les variables des pourcentages des indemnités tout en respectant l'enveloppe indemnité globale.

Madame SCHMITT Jeanine revient sur la délibération 34 « convention avec le CDG pour le diagnostic des risques psychosociaux » du conseil municipal du 5 juin. Elle affirme qu'en aucun cas elle n'a voté contre alors que les notes prises par la secrétaire de séance confirment le vote. Madame Le Maire décide de passer au vote (des derniers procès-verbaux) et de ne pas revenir sur les anciennes délibérations.

Le procès-verbal du 5 juin 2020 a reçu l'approbation de 12 membres présents, 0 abstention et de 3 votes contre (Jeanine SCHMITT – Astride LANG – Christian HEMMERLE)

Madame SCHMITT Jeanine revient sur le projet « Péri-Ecole », point de notre dernière réunion du 19 juin. Elle demande à Madame le Maire pourquoi ne pas avoir réuni la commission urbanisme. Madame le Maire n'a pas souhaité réunir cette commission à ce stade du projet. La 1^{ère} étape du projet consiste à acquérir la parcelle de la section 1 N°166, qui était déjà sous compromis de vente. Madame le Maire explique qu'elle réunira la commission d'urbanisme lorsque le projet sera plus abouti. Elle a déjà rencontré Monsieur BAYER, architecte au C.A.U.E. et clôture ce point.

Puis Madame SCHMITT revient sur la délibération 41 « Election du bureau de l'association foncière » et remet en cause le bureau des élus.

Après un débat soutenu entre Dominique JOLLY et Madame SCHMITT, Dominique JOLLY rejette la candidature de Madame Jeanine SCHMITT en tant que titulaire de l'Association Foncière.

Pour clore le débat houleux, Madame le Maire décide :

1. de se mettre en contact avec le responsable de la chambre d'agriculture pour valider les membres du bureau
2. de vérifier que les membres du bureau soient bien des propriétaires fonciers

Le procès-verbal du 19 juin 2020 a reçu l'approbation de 12 membres présents, 0 abstention, 3 contre (Jeanine SCHMITT – Astride LANG – Christian HEMMERLE).

Le procès-verbal du 10 juillet a reçu l'approbation des membres présents.

47. COMMISSION « MAISONS FLEURIES »

Selon le règlement établi, il est stipulé que le jury est composé « de deux membres du Conseil Municipal désignés pour deux ans et renouvelés pour moitié chaque année afin d'avoir une mémoire du palmarès précédent. »

Pour 2020, les personnes suivantes se sont proposées et acceptent le poste de nouveau membre :

- Mesdames Concetta BLONDIN et Patricia DIETSCH
- et 2 personnes extérieures au conseil municipal, à savoir Madame Janine NUSS et Madame Marie-Rose FISCHER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter la désignation ci-dessus,
- Remercie dès à présent le nouveau jury pour le travail demandé.

Madame le Maire donne la parole à Huguette DOUNIAU qui nous informe :

1. du passage du jury de la commission maison fleuries le 19 juillet dans le village
2. de la date de la remise des prix, le 20 septembre lors de la journée du patrimoine.

48. SALLE DES LANDSBERG

La convention d'occupation de la salle communale ainsi que son règlement intérieur ont été remis à jour par les deux responsables de salle. Les modifications portent essentiellement sur :

- a. le délai des attestations d'assurance à remettre en Mairie passant à 1 mois avant la location,
- b. le montant des arrhes à verser : le taux 20% est remplacé par la somme de 250 € pour les particuliers et 100 € d'arrhes pour les associations.

Après avoir évoqué toutes les modifications, **le conseil municipal décide à l'unanimité** d'approuver les nouveaux documents (joint en annexe).

Madame Le Maire rappelle que les **associations de Niedernai** bénéficient d'une gratuité de location de la salle des Landsberg à raison de 1 fois par an, au-delà de cette période, la tarification établie pour les associations sera appliquée. Si elles souhaitent utilisées les installations et équipements complémentaires tels que vaisselle, verre, bar, cuisine, etc, il sera appliqué la tarification en vigueur.

Madame SCHMITT précise que l'ancien conseil Municipal faisait payer la salle aux associations pour équilibrer le budget. Madame LANG demande si la salle sera toujours gratuite pour l'association du don du sang. Madame le Maire lui répond que celle-ci restera gratuite pour le don du sang, car ce n'est pas une manifestation à but lucratif mais un don et bénévole.

Monsieur HEMMERLE a demandé de différencier les 2 votes Madame le Maire propose donc un 2^{ème} vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la gratuité de la salle des Landsberg une fois par an pour les associations locales :

12 membres pour, et 3 membres s'abstiennent (Jeanine SCHMITT – Astride LANG – Christian HEMMERLE).

49. SALLE DES DOUVES

Madame le Maire rappelle qu'une délibération prise le 27 mars 2013 mettait à disposition le rez-de chaussée et la cour de la salle des Douves à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

A ce jour, afin d'anticiper l'augmentation de la capacité du périscolaire et pour répondre à de futures exigences liées à la distanciation sanitaire, Madame le Maire souhaite mettre à disposition le 1^{er} étage de la salle des Douves et ainsi étendre l'ensemble de l'emprise de la maison des Douves à savoir :

- Rez de chaussée, cour, préau et enfin le 1^{er} étage,

Monsieur HEMMERLE rappelle que cette salle est aussi occupée par les écoles pour effectuer leur sport en hiver, Madame le Maire lui rappelle que la salle restera accessible jusqu'au début des travaux.

Madame SCHMITT rappelle que cette salle est jusqu'à présent libre les soirs, les mercredis ainsi que les week-ends. Elle informe aussi que cette salle devra être équipée d'un ascenseur. Madame DA SILVA rappelle que les accès handicapés sont obligatoires dans les lieux qui accueillent du public.

Pour finir, Madame le Maire parle de l'acquisition de la parcelle dit « Frigo » qui pourrait également être mise à disposition des associations et des écoles. Monsieur HEMMERLE parle du manque de parking autour de ce futur projet, Madame le Maire lui rappelle qu'aucun parking existe à ce jour pour la salle des Douves. Pour ce qui concerne le problème de stationnement, une étude est en cours.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de mettre la salle des Douves à entière disposition de la Communauté de Communes du Pays Saint Odile et propose de voter :

- Pour : 12
- Abstention : 3 (Jeanine SCHMITT – Astride LANG – Christian HEMMERLE)

50. PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a décidé de ne pas renouveler le contrat de Monsieur Jean-Philippe THOMAS, qui finira le 31 aout 2020.

Madame le Maire propose de modifier le contrat initial de Madame Elodie WALTER, en poste depuis aout 2016 en tant que contractuelle et titularisée depuis janvier 2020, pour le passer à 35 heures à compter du 1^{er} aout 2020.

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité cette modification de contrat pour Elodie WALTER.**

Monsieur FRITZ parle ensuite du contrat de Madame Fabienne EGNER, ATSEM à l'école maternelle de Niedernai, qui a fait la demande de passer à temps plein en faisant le ménage des écoles à la place de Madame Nathalie SCHLEISS, en congé parental pour le moment.

Monsieur Grégoire FUCHS rappelle que l'ancienne équipe municipale a signé en novembre 2019 un contrat avec l'entreprise SERNET pour le ménage de l'école et qui nous engage sur une durée de 3 ans. Madame Jeanine SCHMITT dit que le contrat peut être résilié mais Monsieur Grégoire FUCHS précise que les clauses d'annulation du contrat nous engage à payer, en cas de résiliation anticipée, l'ensemble du contrat soit 6 000 €. Monsieur Grégoire FUCHS informe qu'un entretien est prévu avec l'entreprise SERNET pour négocier avec eux la fin de contrat.

Au prochain conseil municipal, le cas de Madame Fabienne EGNER sera donc s'en doute évoquer sous réserve de dénonciation du contrat de SERNET.

51. PREEMPTION DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente aux membres du conseil le projet « Péri-école » en précisant certaines informations actualisées, telles qu'une estimation du prix, les modalités de préemption.

Monsieur HEMMERLE demande si c'est le bon prix ! « Il y a de quoi faire » dit-il.

Madame le Maire resitue le projet en quelques mots :

- Il était hors de question que ce bâtiment devienne une habitation avec un ou deux logements, compte tenu de sa situation stratégique, entre l'école maternelle et le Wachthaus du XIXème siècle, proche du Château des Landsberg
- Ce bâtiment s'inscrit dans une opération d'aménagement de restructuration globale du patrimoine communal situé au cœur du village
- La destination de ce bâtiment sera d'ordre pluridisciplinaire
- Ce bâtiment sera restauré selon les règles tout en respectant les normes en vigueur (ABF et autres), situé au 9 Rue du Château sur une superficie de 4,70 ares.

Monsieur HEMMERLE ne comprend pas que Madame le Maire utilise l'expression « poumon vert », car il y a d'autres terrains verts près des écoles ! Madame le Maire ne voit pas à quels terrains il fait référence.

Madame le Maire réexplique les attributions du CAUE, cabinet d'architecte & urbanisme, et informe le conseil qu'elle les a déjà rencontrés récemment. En tant qu'expert, il offre un service gratuit pour la phase d'accompagnement et préparatoire du projet.

Vu que Madame SCHMITT remet en cause le coût d'acquisition du « frigo », Monsieur JOLLY lui fait remarquer que le coût final de la salle des Landsberg était plus important que prévu et que malgré tous ses dépassements, la salle est une belle réussite. Madame SCHMITT le remercie de l'avoir précisé.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :
12 membres pour, 1 membre contre (Christian HEMMERLE) et 2 membres s'abstiennent (Jeanine SCHMITT – Astride LANGE).

52. MISE A DISPOSITION DE PARKINGS COMMUNAUX

Madame le Maire présente au conseil le projet de création de 5 places de stationnement à proximité du cabinet dentaire du docteur REIBEL. Une partie de la décharge municipale serait aménagée en places de parking. Le terrain en question est situé en zone NA.

Madame SCHMITT demande si le parking sera fermé le soir. Elle s'inquiète d'éventuelles nuisances sonores, trafic de stupéfiants, squats, etc... Elle se demande pourquoi Monsieur REIBEL ne fait pas ses places de parking lui-même.

Madame le Maire précise que les places pourront accueillir dans de bonnes conditions aussi bien la patientèle du docteur REIBEL que les résidents de la rue Ste Odile. Un projet d'aménagement est en cours : enrobé, traçage au sol des emplacements,

Le Conseil, après délibération, exprime un avis favorable au projet de mise à disposition de parkings communaux par un vote : 12 voix pour, 1 voix contre (Jeanine SCHMITT), 2 abstentions (Astride LANG, Christian HEMMERLE)

53. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

N° DIA 067 329 20 M 0006 – 6 rue Max de Reinach

Me SCHULLER : Vente WENDLING / SCI Général de Castelnaud

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, renonce au droit de préemption pour la propriété suivante :

- Section 63 parcelles 603 et 604 pour une superficie totale de 10,31 ares.

54. DIVERS

1. Urbanisme

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme transmis à la Mairie depuis la dernière séance du 19 juin :

LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
PC 067 329 20 M 0003	SARL Philippe MURA	250 rue Principale	Transformation d'une dépendance avec création d'un appartement
PC 067 329 20 M 0004	D'ANDLAU HOMBORG	Château de Niedernai	Travaux d'urgence sur l'ensemble des édifices
LES DEMANDES DE DECLARATION PREALABLE			
DP 067 329 20 M 0010	SUM Bernard	248 rue Principale	Réfection toiture
DP 067 329 20 M 0011	HOELT Séverine	180 b rue des Pierres	Création d'un velux
DP 067 329 20 M 0012	GEISTEL Loïc	257 rue Principale	Création d'une baie coulissante

2. Diverses informations

- Le 2 juillet - Réunion jeunes 10-18 ans = Un franc succès

Un groupe de 22 jeunes nous ont félicités pour cette initiative et pour la possibilité de prise de parole. Avec la présence des animateurs CCPSO, Pauline et Nicolas, nous avons pu échanger, écouter les demandes et attentes des jeunes, proposer des évolutions et une nouvelle rencontre fin août, voire début septembre.

- Le 3 juillet - Visite du sénateur André Reichardt
Madame le Maire a pu échanger avec le sénateur sur plusieurs sujets. Les dossiers de la RD426 ainsi que le projet du mur antibruit contre les nuisances sonores occasionnées par l'A35 lui ont été transmis.
- Le 6 juillet - Réunion avec M. le Maire Bernard FISCHER, René HOELT, maire de Krautergersheim, Audrey SCHIMBERLE, DGS de la CCPO et l'équipe Maire&Adjoints de la commune de Niedernai

Nous avons abordé et partagé avec enthousiasme plusieurs projets de la commune. Un positionnement de leur part en tant que partenaire et un projet de mutualisation de moyens humains et techniques ont été évoqués.

Monsieur SCHIFFNER expose sa volonté de moderniser l'informatique et la téléphonie dans les bâtiments municipaux. Une mutualisation avec la mairie d'Obernai est envisageable.

Monsieur SCHIFFNER propose à Monsieur HEMMERLE s'il souhaitait continuer à participer au développement du site internet de la commune en collaboration, étant donné qu'il en était le référent dans le précédent mandat. Ce dernier accepte.

Monsieur HEMMERLE s'interroge quant à la venue de la fibre.

Clôture de la séance à 21h45.